



Christophe DUFOUR

*Par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique
Archevêque d'Aix-en-Provence et Arles*

FUSION DES DOYENNES D'AIX-EN-PROVENCE

Considérant d'une part :

- Les canons 374 §2 et 555 §1 sur la mission des doyennés,
- Le directoire *Apostolorum successores* du 22 février 2004, n. 217,

Et d'autre part :

- Le décret du 13 mai 1990 regroupant les 17 doyennés antérieurs en 10 nouveaux,
- Le décret du 12 juin 2015 fusionnant les deux doyennés *d'Istres-l'Olivier* et de *Martigues-Méditerranée*,
- La demande des curés d'Aix et de leurs deux doyens, en date du 5 avril 2022,
- La consultation du conseil presbytéral le 1^{er} juin 2022,

Pour une meilleure coordination du service de l'évangélisation en pays aixois,

JE DECIDE

la fusion des deux doyennés *Aix-Sainte Victoire* et *Aix-vallée de l'Arc*
en un seul, *Pays d'Aix*
à compter du 1^{er} septembre 2022.

Fait à Aix-en-Provence, le 7 juin 2022



† Christophe DUFOUR
Archevêque d'Aix-en-Provence

Par mandat,
Hervé CHIAVERINI, chancelier